

Questions orales

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai déjà mentionné, et je tiens à le répéter, j'estime que les dispositions du projet de loi ont été bien expliquées et que ceux qui fournissent les explications connaissent à fond les dispositions du bill. Par conséquent, je crois que le délai raisonnable à l'explication du projet de loi est écoulé et qu'il faudrait insister pour que les gens se conforment à cette loi du Parlement.

Des voix: Bravo!

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, tout en sachant qu'il n'aime pas la publicité, je voudrais demander au ministre du Travail pourquoi il n'a pas accepté d'aller à Vancouver, comme le lui ont demandé divers syndicats du pays, pour expliquer les dispositions du bill.

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, je crois que ma position, et le très honorable député sera sans doute d'accord, est d'insister pour que soit respectée une loi adoptée par le Parlement et dissuader ceux qui s'imaginent qu'ils peuvent éviter de le faire. Dans ces circonstances, j'estime qu'il y a d'autres bons moyens de donner des explications à ceux qui en désirent. En fait, nous l'avons fait. Je répète au très honorable député que je crois que tous les intéressés sont maintenant parfaitement au courant des dispositions de la loi et sont en mesure d'ordonner à leurs hommes de s'y conformer.

M. Diefenbaker: Étant donné cette déclaration, a-t-on déjà donné des renseignements ou quand va-t-on le faire?

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà dit que, si nous insistons pour que la loi soit observée, nous devons prendre des mesures très bientôt. La période raisonnable pour donner des explications touche à sa fin. Le très honorable député vient de dire qu'il aurait aimé qu'on fournisse des explications. En fait, je crois qu'il veut dire que j'aurais dû le faire. J'en déduis qu'il n'est pas opposé à la procédure utilisée jusqu'ici. J'espère que j'ai son appui lorsque j'insiste au nom de tous les députés du Parlement pour que les dispositions de la loi votée par le Parlement soient maintenant observées.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence accordera la parole au député de Prince-Albert pour une question supplémentaire, puis au député de Hamilton-Ouest.

M. Diefenbaker: Après ce vaste amoncellement de mots pour se dérober, le ministre nous dira-t-il maintenant si des poursuites ont été intentées ou, dans la négative, quand elles le seront? C'est une question très simple. Le ministre ne peut y échapper en parlant comme il l'a fait.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—LA PUBLICITÉ CONCERNANT LES GROUPES CONSULTATIFS DE CIRCONSCRIPTION

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration au sujet du programme PIL. Pourquoi lui ou son ministère ont-ils cru nécessaire de publier une annonce dans les journaux ces deux ou trois derniers jours pour indiquer que des groupes consul-

tatifs de circonscription seraient mis sur pied alors qu'en fait il avait demandé l'avis des députés, avis qu'il est censé avoir aujourd'hui, quant à l'efficacité des groupes consultatifs de circonscription? Il me semble que la lettre du ministre était un trompe-l'œil et une farce. En expliquerait-il les circonstances à la Chambre?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Nous allons sûrement fournir aux députés, comme nous avons l'intention de le faire, l'occasion de décider si des groupes de ce genre devront être formés dans leurs circonscriptions. C'est tout à fait normal car certaines circonscriptions, en raison de leur agencement ou de leur structure, ne se prêtent pas, au stade actuel du moins, au fonctionnement de groupes consultatifs locaux. Si le député veut bien lire attentivement l'avis, il constatera que l'on s'efforce de mettre à contribution le plus possible les gens de la localité lorsqu'il s'agit de prendre des décisions sur l'opportunité ou l'inopportunité des projets. Tout semble indiquer que dans une circonscription type, ce choix l'emporterait probablement. Il n'était nullement question de mettre le député dans l'embarras.

M. Alexander: Indépendamment de ce que vient de dire le ministre, il semble que certaines pressions ont été exercées sur les députés pour qu'ils accueillent bien ces groupes consultatifs de circonscription. L'avis était vraiment fallacieux selon moi. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il va accepter de financer les projets considérés comme essentiels ou souhaitables par les divers groupes consultatifs des circonscriptions? Il a donné l'impression en public que ces groupes consultatifs auraient le dernier mot. Est-ce vrai ou faux?

M. Andras: Je crois que l'annonce concerne la consultation et l'importance de la consultation, mais je voudrais bien préciser, comme je l'ai fait dans ma lettre aux députés et dans toutes mes déclarations publiques, que, si la consultation sera un facteur important dans la prise de décisions, la responsabilité finale de l'approbation des projets ou d'autres mesures incombe au ministre qui doit assumer cette responsabilité.

M. Alexander: Le ministre a-t-il maintenant l'intention, afin de rendre dignes de foi sa déclaration et la politique énoncée, de répartir les 83 millions de dollars entre les circonscriptions afin que nous soyons assurés que les projets avancés par les divers groupes consultatifs seront financés?

M. Andras: Toutes les circonscriptions seront appelées à collaborer. Le montant exact qui leur sera accordé est fixé au cours des négociations déjà entamées avec les gouvernements provinciaux. La répartition selon les provinces est chose faite puisqu'elle est basée sur une formule existante. Comme je l'ai dit, l'attribution au sein de la province fera l'objet de discussions avec la province en question, mais elle sera tout d'abord fonction des besoins des régions où le taux de chômage est élevé.